



Bonjour à toutes et à tous.

La municipalité a décidé d'organiser un marché de Noël les 19 et 20 décembre 2020 : un stand sera dédié au Téléthon :

Les travaux des ateliers de Villers Accueil dédiés au Téléthon pourront être vendus.

Restez prudents

Dominique Vanpeene



Le Villare reste fermé au public jusqu'au 07 janvier 2021.

Si vous avez laissé vos travaux dans les réserves des ateliers, Alexis à l'accueil nous permet de les retirer aux heures où il est présent (le mardi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30).

Merci de me contacter avant le 18 décembre 2020 afin que nous puissions récupérer vos travaux confectionnés pour le Téléthon, si besoin bien sûr.

Prenez soin de vous et restez prudents
Amicalement

Dominique



Joyeux Noël et Joyeuses Fêtes



Un message qui vient de notre adhérente Anne en Belgique :

Nous croyons que le luxe était ce qui est rare, cher et exclusif, tout ce qui nous semblait inaccessible.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que le luxe, c'était ces petites choses que nous ne valorisons pas !

Le luxe, c'est d'être en bonne santé, loin des hôpitaux.

Le luxe, c'est de pouvoir se promener dans la rue et à n'importe quelle heure.

Le luxe, c'est de respirer sans masque.

Le luxe, c'est de se réunir avec la famille et les amis.

Le luxe, c'est voir les regards et les sourires.

Le luxe, c'est les câlins et les bisous.

Tout cela c'était le luxe et nous ne le savions pas !



"Chaque jour ne peut pas être bon, mais il y a du bon dans chaque jour".



LE MARCHÉ DE NOËL



Samedi 19 et dimanche 20 décembre sur la Place du Marché de Villers-sur-Mer



Voici les photos des réalisations de Claude un très beau travail Bravo!



La vie est comme un appareil photo !
Zoomez sur ce qui est important,
Capturez les bons moments,
Développez le meilleur et supprimez le reste,
et si le résultat ne donne pas ce que vous souhaitez,
Recommencez !



Informations officielles

Depuis le 15 décembre, les déplacements inter-régions sont autorisés mais un couvre-feu de 20h00 à 06h00 est en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont donc interdits de 20h00 à 06h00 sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 20h00.

Les déplacements seront tolérés le 24 décembre mais les rassemblements sur la voie publique ne seront pas permis. En revanche, le couvre-feu sera strictement appliqué le soir du 31 décembre.



- Qu'est-ce qui est le plus important, demanda Grand Panda, le voyage ou la destination ?

- La compagnie... répondit Petit Dragon.

